

Notice d'instructions

Lyres

Modèles
LYRE INOX TYPE C/B4
LYRE INOX TYPE F (NF)/ A1
LYRE INOX TYPE E (NF)

Avertissement

Pour préserver la qualité de notre produit tout au long de son utilisation dans les meilleures conditions de sécurité, nous vous recommandons de lire attentivement cette notice et de suivre rigoureusement les conseils qu'elle contient. Le non-respect des instructions, ou la modification du produit peut provoquer des accidents graves ou des blessures corporelles. AIR LIQUIDE ne pourra être tenu pour responsable en cas d'emploi ou d'usage non approuvé. Air Liquide se réserve le droit d'apporter, sans préavis, toute modification jugée nécessaire aux spécifications décrites ci-après.

SOMMAIRE

1. DOMAINE D'EMPLOI ET CARACTÉRISTIQUES	3
1.1 Domaine d'utilisation	3
1.2 Caractéristiques de fonctionnement	3
2. ENGAGEMENTS D'AIR LIQUIDE	4
2.1 Conformité	4
2.2 Garantie	4
2.3 Contrôles	5
3. SÉCURITÉ	5
3.1 Sécurité liée à l'utilisation de la soupape	5
3.2 Sécurité liée à l'utilisation des gaz	5
4. MONTAGE ET MISE EN SERVICE	5
4.1 Précautions à prendre avant le montage	5
4.2 Montage	6
4.3 Mise en service	6
5. MAINTENANCE	7
6. ANNEXE	7
Schémas	7

1. DOMAINE D'EMPLOI ET CARACTÉRISTIQUES

1.1 Fonctions

Les lyres permettent de :

- raccorder des bouteilles 200 ou 300 bar à une station de première détente.
- transférer un gaz en conservant sa pureté. Les lyres sont conçues pour la mise en œuvre des gaz purs, des mélanges de pureté < N60 dont les gaz ALPHAGAZ 1 et 2 et des gaz de qualité industrielle.

1.2 Caractéristiques techniques

Étanchéité garantie : 10⁻⁸ mbar.l/s d'hélium.

Température de fonctionnement : -20°C à + 60°C.

1.3 Table de compatibilité des gaz

OBLIGATOIRE: Vérifier la compatibilité des lyres avec les gaz utilisés.

2. ENGAGEMENTS D'AIR LIQUIDE

Air Liquide certifie que ces équipements ont bien été fabriqués, testés et contrôlés, selon les règles de l'art, conformément aux règles «métier» d'Air Liquide.

Il est de la responsabilité de l'utilisateur ou du maître d'ouvrage, de s'assurer que ces équipements sont installés et utilisés en accord avec les réglementations en vigueur.

2.1 Conformité

Directive 2014/68/CE : Équipements sous pression (DESP)

Les exigences techniques de l'Article 4 §3 indiquent que les équipements sous pression et les ensembles dont les caractéristiques sont inférieures ou égales aux limites visées respectivement au paragraphe 1, points a), b) et c), et au paragraphe 2 sont conçus et fabriqués conformément aux règles de l'art en usage dans un État membre afin d'assurer leur utilisation de manière sûre.

Sans préjudice d'autres actes législatifs d'harmonisation de l'Union qui en prévoient l'apposition, ces équipements ou ensembles ne portent pas le marquage CE visé à l'article 18.

Par conception, ces équipements peuvent intégrer des soupapes pour protéger les composants internes de l'équipement UNIQUEMENT. Dans ce cas, ceux-ci ne portent pas non plus le marquage "CE", en accord avec le paragraphe 2 de l'annexe II.

Dans tous les autres cas, soupapes et disques de rupture doivent porter le marquage "CE".

Directive 2014/34/UE ATEX :

Les équipements ne rentrent pas dans le champ d'application définis dans les points a), b) et c) de l'article 1§1 de la Directive ATEX: ils ne doivent donc pas porter le marquage CE.

Les équipements n'ont pas de sources potentielles d'inflammation qui leurs sont propres et qui risquent de provoquer le déclenchement d'une explosion.

Les équipements peuvent donc être installés en zones Atex 1 et 2, sous réserve que les instructions d'utilisation, d'installation et de maintenance soient appliquées ainsi que les règles en usage sur le site d'exploitation.

Règlement REACH (CE) n°1907/2006 :

Les équipements sont constitués de parties, principalement le corps, en laiton qui est un alliage de cuivre contenant une concentration de plomb (de 1 à 4% en masse).

Comme requis par l'article 33 du règlement REACH (Registration, Evaluation and Authorisation of Chemicals) et en référence de la liste des SVHC (substances extrêmement préoccupantes) disponible sur le site de l'ECHA, nous informons que le plomb est présent dans une concentration supérieure à 0,1% en masse de l'article en laiton.

L'introduction du plomb dans la liste des SVHC en juin 2018 ne change pas les instructions d'utilisation.

Le plomb ne sera pas propagé dans l'environnement ou emmené par le gaz durant une utilisation normale.

Pour la fin de vie du produit, le détendeur sera mis en déchet dans une filière de recyclage de métaux accréditée.

2.2 Garantie

La durée de garantie des équipements fournis par Air Liquide est d'un an, pièces et main d'œuvre, à l'exclusion des frais de port et d'emballage.

La garantie ne s'exerce pas sur les dégradations qui résultent d'une utilisation inadaptée ou d'une mauvaise utilisation, de réparations arbitraires, d'utilisation de pièces qui ne sont pas préconisées par Air Liquide, ou du non-respect de ce manuel d'utilisation.

Pour plus d'informations se reporter aux conditions générales de vente des produits Air Liquide.

2.3 Contrôles

Chaque équipement est contrôlé en fonctionnement et en étanchéité (test hélium) avant emballage.

2.4 Nettoyage

Chaque équipement subit un dégraissage et un nettoyage de haute qualité permettant de conserver la pureté du gaz dans l'équipement ainsi que l'utilisation avec l'oxygène pour les appareils compatibles.

Un emballage approprié protège l'équipement des pollutions extérieures durant le stockage et le transport. Veiller à ne pas polluer l'appareil durant son installation.

3. SÉCURITÉ

Avant toute chose, lisez et respectez IMPÉRATIVEMENT les consignes de sécurité décrites dans le document "General Safety instructions" livré avec le produit.

Pour des raisons de sécurité, les raccords d'entrée et les joints des lyres sont spécifiques à une famille de gaz ou de mélanges. Ils sont ainsi conçus pour éviter toute erreur de raccordement. Se référer à la table de compatibilité des gaz.

Ne JAMAIS utiliser la lyre pour une application ou un gaz autre que celui pour lequel elle est destinée.

- Avant le montage des lyres, et pour éviter tout risque de chute, s'assurer que :
 - les bouteilles soient bien attachées,
 - les cadres de bouteilles soient bien installés sur une surface plane et horizontale,
 - l'emplacement choisi est suffisamment aéré. Le matériel livré est entièrement dégraissé, veiller à ne pas le polluer
- Ne JAMAIS intervenir sur une lyre si :
 - le robinet de bouteille ou cadre n'est pas fermé,
 - la lyre est sous pression.

Ne JAMAIS serrer un raccord sous pression. Dans tous les cas, ouvrir et fermer les robinets doucement. Aucune réparation ne doit être effectuée sur une lyre. En cas de problème, fermer le robinet, purger la lyre et procéder à son changement par une lyre neuve.

4. MONTAGE ET MISE EN SERVICE

4.1 Précautions à prendre avant le montage

Après ouverture des emballages, s'assurer que l'équipement n'a subi aucun dommage apparent et que le contenu correspond aux fiches d'inventaire accompagnant le matériel.

Du fait que les lyres soient sensibles à différentes contraintes mécaniques, la mise en service de ces équipements doit respecter un certain nombre de recommandations d'Air Liquide, comme :

- Agir proprement pour ne pas les polluer.
- Éviter les torsions.
- Éviter ou limiter les "coups de bélier".

4.2 Montage

Raccorder les deux extrémités de la lyre, d'un côté à la bouteille, de l'autre à la station de détente (Centrale ou module) :

- A la station de détente : serrage à la clé,

- A la bouteille :
 - serrage à la clé dans le cas de joints plat ou épaulés, ou en cas d'étanchéité métal-métal.
 - serrage à la main dans le cas de joints toriques

4.3 Mise en service

- Ouvrir le robinet de bouteille doucement et en deux temps :
 - Ouvrir lentement et partiellement le robinet et attendre l'équilibrage des pressions.
 - Fermer le robinet et contrôler sur le manomètre Haute Pression de la station de détente que la pression ne varie pas.
 - Ouvrir à nouveau le robinet. Procéder lentement afin d'éviter les à-coups de pression.
- Si besoin est, vérifier l'étanchéité du montage (circuit aval fermé) :
L'étanchéité de chaque lyre étant contrôlée en usine, il reste néanmoins à vérifier l'étanchéité aux raccordements. Ne JAMAIS reserrer un raccord sous pression.

5. MAINTENANCE

5.1 Défauts-Remèdes

Défaut	Cause	Solution
Montage impossible	Les raccords ne se montent pas	Vérifier la compatibilité selon les gaz, l'entrée ou la sortie
	Les raccords sont endommagés	Changer le détendeur
Fuite de gaz	Rupture d'étanchéité	Fermer le robinet de la bouteille et remplacer le détendeur

5.2 Entretien

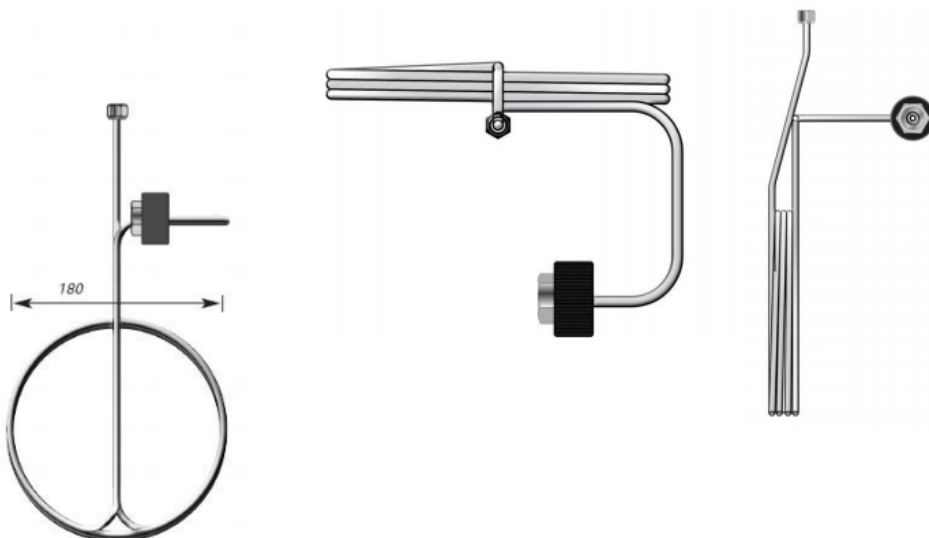
Les lyres nécessitent une vérification périodique.

La périodicité de cette vérification est essentiellement fonction des conditions d'utilisation de la lyre : (type de gaz, environnement...). La durée de vie maximum d'une lyre est de 5 ans.

- Vérifier l'état général de la lyre.
- Vérifier l'état des raccords et des filetages.
- Contrôler le niveau de corrosion des différents composants.
- Changer les joints à chaque changement de bouteilles.

6. ANNEXE

Schémas



Nous contacter :

Air Liquide Belgique :

tel +32 2793 3841

E-mail contact.be@airliquide.com

Air Liquide Luxembourg :

tel +352 20881137

E-mail contact.lu@airliquide.com

